

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 60 (1946)

Heft: 1

Artikel: Les armoiries communales anciennes du Pays de Neuchâtel [suite et fin]

Autor: Clottu, Olivier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005832>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

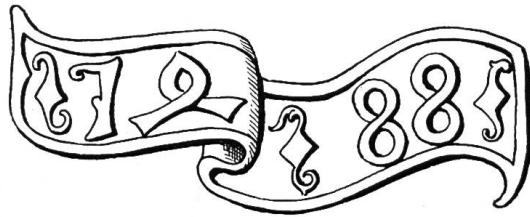


Fig. 9.



Fig. 10.



Fig. 11.

Les armoiries communales anciennes du Pays de Neuchâtel

par OLIVIER CLOTTU.

(Suite et fin.)

Neuchâtel. — Les armoiries de la ville de Neuchâtel ont déjà fait l'objet d'études approfondies ¹⁾. Les documents sont abondants ; les armes de la ville décorent de nombreux édifices, fontaines et coffres. Nous ferons un choix parmi les plus caractéristiques d'entre eux.



Fig. 12.

La ville ne fut dotée d'armoiries qu'au cours du XIV^e siècle. Le sceau apposé en 1398 sur l'acte de fondation de la chapelle Saint-Léonard porte une aigle chargée sur sa poitrine d'un écu aux

armes du comte (fig. 9). S'agit-il de l'aigle impériale ou de celle portée anciennement par plusieurs membres de la maison de Neuchâtel ? La seconde hypothèse nous paraît la plus vraisemblable ²⁾. Ce premier sceau, qui a été regravé plusieurs fois avec de petites variantes, est



Fig. 13.

¹⁾ M. Tripet, *Armoiries de la ville de Neuchâtel*, 1888, et J. Grellet, *Les armes de la ville de Neuchâtel*, AHS 1897, page 125.

²⁾ Voir à ce sujet : L. Jéquier, *Sigillographie neuchâteloise*, AHS 1936, page 72.



Fig. 14.



Fig. 15.

ceint de la légende : SIGILLUM VILLE NOVICASTRI AD CONTRACTUS¹⁾. Le sceau de la mairie, datant de la même époque, à la légende : SIGILLUM VILLICATURE NOVICASTRI, est presque identique. Deux fauconneaux de 1488 sont timbrés des armes de la ville (fig. 10) ; pour la première fois, on y voit l'aigle

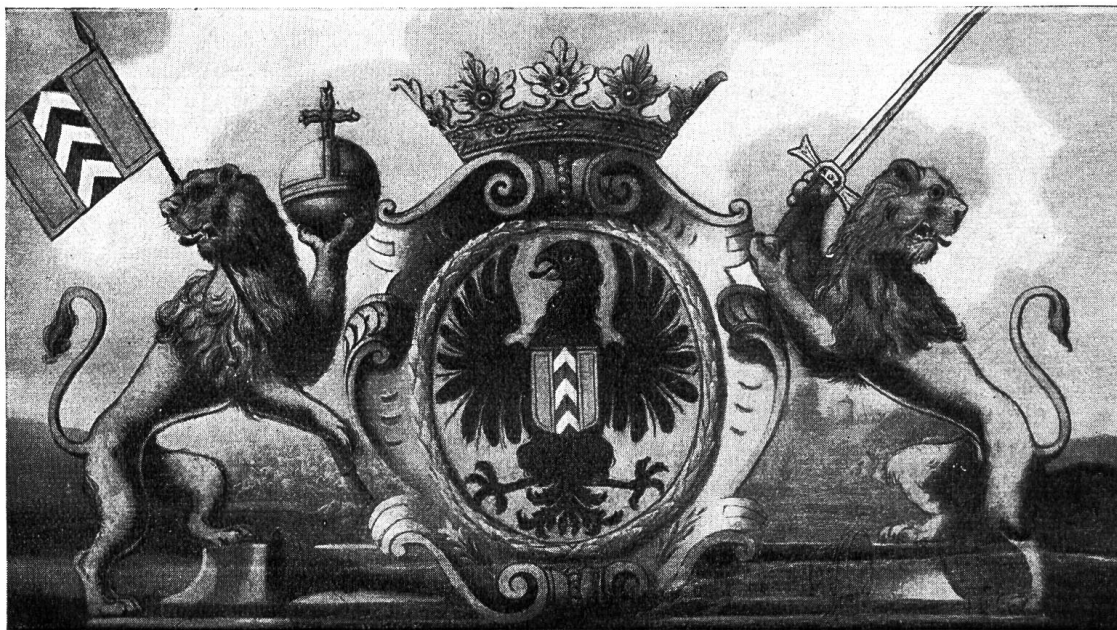


Fig. 16.

contenue dans un écu. Cette disposition n'a, toutefois, rien de fixe au début. Dans deux sceaux gravés en 1523 (fig. 11) et en 1593, l'aigle supporte librement l'écusson chevronné, alors que dans un autre, daté de 1534 (fig. 12), elle est incluse dans l'écu. Cette dernière disposition finit par prévaloir et, dès le début du XVII^e siècle, nous ne relevons plus d'aigle libre dans les sceaux officiels. C'est aussi à cette époque que nous trouvons les premières indications d'émaux : *d'or à l'aigle de sable bequée, languée et armée de gueules, soutenant en cœur un écusson d'or au pal de gueules*

¹⁾ Il est curieux de constater que même les sceaux des contrats qui ne concernaient pas la capitale ont porté jusqu'à la fin du XVII^e siècle l'aigle et l'écu chevronné de la ville de Neuchâtel.

chargé de trois chevrons d'argent. On voit ces émaux sur la belle plaque du sautier (fig. 13) et sur la reliure du volume des Annales de la chronique de Stettler, de 1627 ¹⁾. Le champ d'or a été parfois d'argent ensuite d'une erreur d'interprétation du grand sceau de 1723 (fig. 14).

Les premiers supports de l'écu que nous rencontrons sont gravés sur le frontispice du calendrier édité de 1723 à 1725 par Abraham Amiet (fig. 15). Deux lions soutiennent un cartouche aux armes de la ville ; celui de droite s'appuie sur une petite bannière chevronnée, l'autre brandit une épée. Le cartouche est sommé d'un monde. Ce motif inspira le peintre qui décora l'ancien hôtel de ville d'un panneau héraldique (fig. 16). Les deux lions d'or y sont contournés ; le premier porte sur l'épaule droite la bannière de Neuchâtel et tient dans sa patte gauche un monde d'argent cerclé d'or, le second brandit une épée d'argent à poignée d'or.

Nous ne connaissons pas de devise à la ville de Neuchâtel. La sentence fondue en 1566 dans l'airain d'un canon (fig. 17) : VERBUM DOMINI MANET IN AETERNUM ne paraît pas s'être transmise.

Les couleurs de la bourgeoisie sont parties de rouge et de vert. L'huissier et le sautier les portaient. Elles sont parfois combinées avec les chevrons, comme on peut le voir sur un sabre du XVIII^e siècle (fig. 18).

Le drapeau de la ville fut, au XV^e siècle, coupé aux couleurs de la bourgeoisie, de rouge et de vert (fig. 19, I), puis, dès l'époque de la Réformation, on trouve une croix blanche brochant sur un écartelé de sinople et de gueules (fig. 19, II). Au XVII^e siècle apparaissent divers enrichissements ; le champ rouge est fascé de vert (fig. 19, III et IV) ou échiqueté aux premier et quatrième cantons de rouge et de vert (fig. 19, V), la croix est chargée en abîme de l'aigle de sable à l'écusson chevronné. Dès le siècle suivant la bannière de la bourgeoisie se stabilise et de la croix rayonnent des



Fig. 17.

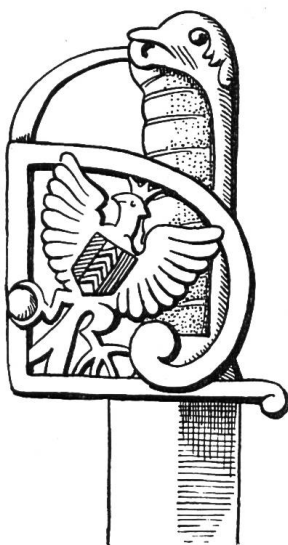


Fig. 18.

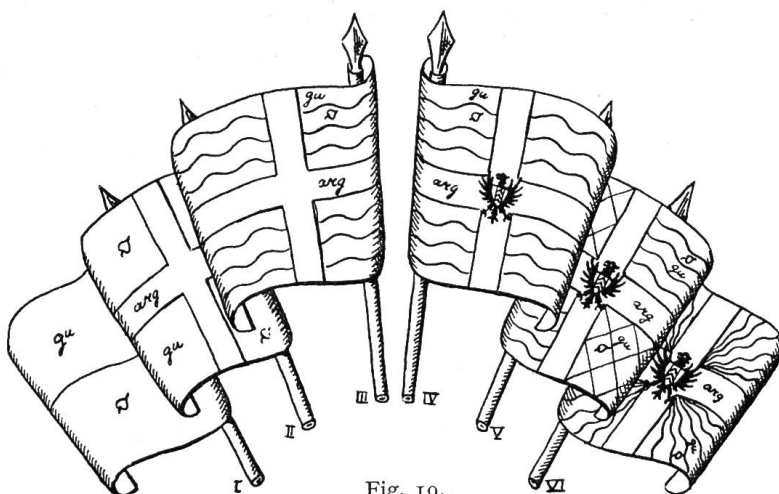


Fig. 19.

¹⁾ Voir planche en couleurs AHS 1897, page 125.

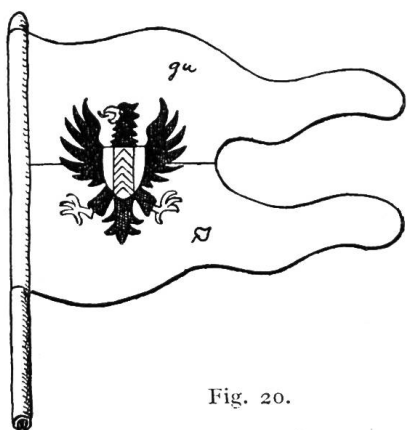


Fig. 20.

flammes gironnées rouges et vertes (fig. 19, VI). Citons encore pour terminer un fanion de fer peint où l'aigle de Neuchâtel broche simplement sur le coupé (fig. 20).

En 1734, les bourgeois externes de Neuchâtel habitant la châteltenie de Thielle et la mairie de la Côte tentèrent de constituer un corps de bourgeoisie autonome. Ce projet échoua par la mauvaise volonté des habitants de la Côte. Un sceau avait cependant déjà été gravé pour la future association (fig. 21).

L'écu est parti, au 1 coupé à quatre arbres plantés sur un cône et à la bande ondée, au 2 à une demi-aigle issante du trait du parti, sur le tout est placé un écusson au pal chargé de trois chevrons.

Les armoiries actuelles de la ville de Neuchâtel sont : *d'or à l'aigle de sable becquée, languée et armée de gueules, portant en cœur un écusson d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent.*

ADDENDA

Peseux (complément). — Ce village dépendait anciennement de la paroisse de Serrières et ne possédait pas d'église. Aussi, en 1550, les habitants firent-ils construire une maison afin que « tant plus commodément se puissent assembler pour ouyr prescher le Saint Evangile ». Dix ans plus tard, Jean Merveilleux, conseiller d'Etat et communier de Peseux, fit une donation importante pour que soit institué « en la dicte mayson ung maistre descolle pour catéchiser et instruyre les enffans en la chrestienté »¹⁾. La porte de cet édifice qui existe encore est décorée d'un écu parti, probablement autrefois peint aux couleurs de la commune : or et azur (fig. 22). Le trait en fasce, qui broche sur le parti, n'indique pas un chef mais constitue plutôt un prolongement de l'encadrement du linteau que le sculpteur maladroit n'a su esquiver.



Fig. 21.

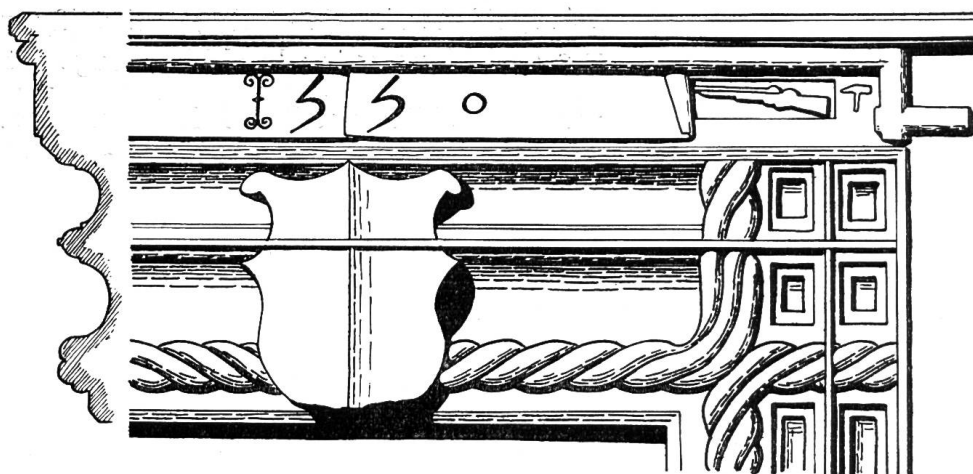


Fig. 22.

¹⁾ Acte de fondation de l'école de Peseux publié dans : Matile, *Musée historique*, III, page 179.

Un mousquet est taillé à gauche du ruban sur lequel est gravée la date ¹⁾. Cette arme fut associée dans la suite à l'écu parti.

* * *

Arrivés au terme de cette étude, nous devons regretter que, lors de la réglementation des armoiries communales en 1888, les autorités n'aient pas assez tenu compte des documents anciens. De nouveaux blasons, véritables monstruosités héraldiques, ont été créés sans respect de l'histoire et des lois du noble savoir. Parmi les plus laids, citons ceux des communes d'Enges, Corcelles-Cormondrèche, Brot-dessous, Brot-Plamboz, Fleurier, Les Brenets, Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu. Plusieurs autres sont trop chargés et gagneraient à être allégés. Neuchâtel, berceau de la Société suisse d'Héraldique, devrait se faire un honneur de redresser ces erreurs commises à une époque où le bon goût fit souvent défaut.

Miscellanea

Ein Reich von Reichenstein'sches Abzeichen des XVI. Jahrhunderts. Das älteste erhaltene, umfangreichste und zudem künstlerisch bedeutendste Motivbild der Schweiz ist das 1543 datierte Reichenstein'sche Mirakelbild, welches dank der Regierung und Museumskommission von Solothurn seit Oktober 1942 sich wieder am ursprünglichen Ort: zu Mariastein in der Sieben Schmerzen Kapelle befindet. Wir verweisen auf die vortreffliche, im Herbst 1943 von den Benediktinern von Mariastein anlässlich der Renovation der Reichenstein'schen Kapelle herausgegebenen Festschrift und gestatten uns, hier nur kurz auf ein Abzeichen hinzuweisen, welches auf dem Motivbild seine Darstellung gefunden hat.

In anschaulicher Weise erzählt das Mirakelbild, wie am Lucientag, dem 13. Dezember 1541, der kaum dreissigjährige Junker Hans Thüring Reich von Reichenstein anlässlich eines Spazierganges mit Gattin, Sohn und zahlreichen Damen seiner Verwandtschaft, über den hohen Felsen abstürzte und heil davongekommen ist. Seine sonst gänzlich rote Kleidung zeigt einen linken weissen Oberärmel, dessen schwarze Stickerei unter den Initialen E A M zwei aus Wolken hervorbrechende Arme darstellt, welche ein Fallgitter halten. Dass es sich hier nicht um das Gesellschaftsabzeichen einer Ritterschaft handelt, beweist die Kleidung des kleinen Sohnes des Verunfallten, der vor seiner Mutter, deren Stiefmutter und andern lustwandelnden Damen auf seinem Steckenpferd daherreitet und auf seinem linken Oberärmel das Fallgitterabzeichen gestickt hat wie sein Vater. Unseres Erachtens haben wir es hier mit einem Reich von Reichenstein'schen Familienabzeichen zu tun, das nicht zu verwechseln ist mit der Livree, welche die Dienerschaft auf den Ärmeln trug, beispielsweise diejenige des berühmten 1474 enthaupteten burgundischen Landvogtes Peter von Hagenbach, welche aus drei Würfeln bestand und der Devise: « Ich Bass ».



Fig. 23.

W. R. St.

¹⁾ Nous remercions M. Léon Jéquier pour la communication de ce dessin.